



## HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

### CERTIFICAT D'ACCREDITATION OU DE RENOUELEMENT D'ACCREDITATION

Délibéré par la Haute Autorité de Santé pour une durée de quatre ans à compter du 28/11/2018 sous réserve de renoncement ou de retrait, dans le cadre de l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales exerçant en établissements de santé', après avis favorable de l'organisme agréé ORTHORISQ

A

Titre, prénom et NOM	Docteur Matthieu BEGIN
Numéro RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels Santé), Numéro d'inscription au conseil de l'ordre des médecins ou Numéro ADELI	10100074771
Pour la spécialité et/ou activité	Chirurgie orthopédique et traumatologie
Liste des Etablissements de Santé dans lesquels le médecin exerce	CLINIQUE DE L'YVETTE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BICETRE (AP-HP)

Fait à Saint-Denis, le 28/11/2018



2083342292K0000120202

Dominique Le Guludec  
Présidente

\* L'accréditation est un dispositif volontaire de gestion des risques défini par la loi n° 2004-810 du 13 août 2004, les décrets n°2006-909 du 21 juillet 2006 et n°2006-1159 du 7 décembre 2006 ainsi que les décisions HAS n°2014.0202/DC/MSP du 8 octobre 2014 et n°2015.0003/DC/MSP du 7 janvier 2015.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.